

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 22

Pouvoirs : 7

Votants : 29

N°2021-85

Abstentions : 0

Exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert MORANGE » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 10 décembre deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Louis Furlaud, François Chaulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Alain Duris, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet,

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean Maynard à Maryse Thomas, Albert Viroulet à Pierre Hachin, Patrick Gibaud à Josiane Lefort, Thierry Dauchart à Agnès Varachaud, Jean-Pierre Broussaud à Louis Furlaud, Bernard Darfeuilles à Charles-Antoine Darfeuilles, Christian Vignerie à Maryse Thomas

Secrétaire de séance : Bruno Grancoing

Objet : Mise à disposition de bacs de collecte des déchets ménagers résiduels. Tarification des pièces de rechange à compter du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative, chaque usager s'est vu attribuer un conteneur à puce ou des sacs dits prépayés permettant de facturer la redevance des déchets ménagers en fonction de sa production (part variable).

Les bacs et sacs fournis par la collectivité sont placés sous la surveillance et la responsabilité des usagers pour la durée de la mise à disposition. Les contenants fournis sont exclusivement réservés à la collecte des déchets dédiés. Tout autre usage constitue un manquement aux obligations des bénéficiaires du service.

Chaque conteneur à puce, identifiable par un numéro gravé, est affecté à un producteur qui est défini par un nom et une adresse.

Les conteneurs sont attribués à l'utilisateur du service qu'il soit propriétaire ou locataire.

Le règlement du service validé par la délibération n°2021-08 en date du 11 mars 2021 prévoit que « Pour toute dégradation liée à une utilisation anormale du fait de l'utilisateur (détérioration volontaire, négligence, mauvaise utilisation du bac, surcharge, etc), les frais correspondants au matériel et à la main d'œuvre nécessaires à la réparation ou au remplacement du bac seront facturés à l'utilisateur, selon des modalités fixées par délibération.

Il en est de même pour les bacs à serrure, en cas de perte des clés remises à l'utilisateur (2 clés distribuées par bac verrouillé). Les frais de remplacement de la serrure seront à sa charge ».

Aussi, un usager peut demander à bénéficier d'une serrure sur son bac, les frais de fourniture et d'installation lui seront alors facturés, selon des modalités et tarifs fixés par délibération.

A ce titre et pour rappel, pour les usagers n'ayant aucune possibilité de stockage individuel (garage, cour, jardin, etc) ou dont l'habitation est très éloignée du point de collecte, le bac est stocké de manière permanente sur l'espace public dans un lieu défini par la Communauté de Communes, en accord avec les communes concernées. Le bac est dans ce cas, mais dans ce cas seulement, équipé d'une serrure individuelle aux frais de la Communauté de Communes. Il en est de même pour les bacs stockés dans les parties communes d'un immeuble collectif.

Les modalités d'application et de facturation de la redevance sont précisées dans le règlement du service de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **FIXE** et **ADOpte** comme suit les montants pour les pièces détachées des bacs de collecte des déchets ménagers résiduels à appliquer sur le territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin à compter du 1^{er} janvier 2022 :

1- Bac de 120 litres (bacs roulants 2 Roues) avec ou sans verrou

Désignation de la pièce détachée		Montant unitaire TTC en euros
Système d'identification couleur rouge	Installation d'une serrure aux frais de l'utilisateur	4
Bloc serrure à gravité complet (couvercle et cuve)		22
Clé de fermeture plate	Et remplacement suite à la perte des clés ou en cas de dégradation volontaire, comprenant fourniture, intervention et déplacement	4
Puce électronique RFID 125 kHz	Remplacement en cas de dégradation volontaire, comprenant fourniture, intervention et déplacement	4
Axe de roues plein		9
Axe de roues creux		3
Roue diamètre 200 mm standard		3
Clip noir fixation couvercle		0,5
Couvercle insonorisé		11
Bac 120 litres sans verrou		25

2- Bac de 240 litres (bacs roulants 2 Roues) avec ou sans verrou

Désignation de la pièce détachée		Montant unitaire TTC en euros
Système d'identification couleur rouge	Installation d'une serrure aux frais de l'utilisateur	4
Bloc serrure à gravité complet (couvercle et cuve)		22
Clé de fermeture plate	Et remplacement suite à la perte des clés ou en cas de dégradation volontaire, comprenant fourniture,	4

	intervention et déplacement	
Puce électronique RFID 125 kHz	Remplacement en cas de dégradation volontaire, comprenant fourniture, intervention et déplacement	4
Axe de roues plein		9
Axe de roues creux (long. :552 mm)		4
Roue diamètre 200 mm standard		3
Clip noir fixation couvercle		0,5
Couvercle insonorisé		14
Bac 240 litres sans verrou		34

3- Bac de 660 litres (bacs roulants 4 Roues) avec ou sans verrou

Désignation de la pièce détachée		Montant unitaire TTC en euros
Système d'identification couleur rouge	Remplacement suite à la perte des clés ou en cas de dégradation volontaire, comprenant fourniture, intervention et déplacement	4
Clé de fermeture plate		4
Puce électronique RFID 125 kHz		4
Roue diamètre 200 mm standard avec vis		15
Roue diamètre 200 mm avec frein avec vis		15
Clip noir fixation couvercle		0,5
Couvercle insonorisé		38
Bonde de vidange 4 roues à clipper avec joint		2
Bac 660 litres avec verrou		141
Bac 660 litres sans verrou		126

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le

Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD